

Dépôt :

Mme. Carole HARTMANN (DP)

Luxembourg, le 18 novembre 2021

Débat d'orientation sur
le discours de haine



MOTION

La Chambre des Députés,

- considérant que le discours de haine, qu'il soit en ligne ou hors ligne, est un phénomène particulièrement préoccupant;
- considérant la résolution du Parlement européen du 20 octobre 2020 sur les services numériques, et dans laquelle le Parlement juge indispensable d'harmoniser et de clarifier intégralement les règles au niveau européen sur la responsabilité, en vue de garantir le respect des droits fondamentaux et les libertés des utilisateurs dans l'ensemble de l'Union;
- saluant les initiatives prises par le Gouvernement en matière de campagnes annuelles de sensibilisation et d'information, telles que la campagne 'Share Respect – Stop Online Hate Speech';
- saluant la coopération du Gouvernement avec le Conseil de Presse en septembre 2017 pour l'établissement d'un guide de bonne conduite (www.netiquette.lu) pour les utilisateurs en ligne;
- approuvant également les formations formelles et non-formelles de "BEE Secure" destinées à la prise de conscience, l'éducation, la sensibilisation et la prévention pour les enfants et les jeunes ainsi que les parents et le personnel éducatif;
- saluant la participation du Gouvernement à la campagne 'No Hate Speech Movement' du Conseil de l'Europe en 2017;
- considérant l'introduction en 2020 du 'Mediekompass' (edumedia.lu) avec, entre autres, ses champs de compétence 'cybermobbing' et 'hate speech' ainsi que l'encodage et le raisonnement algorithmique;
- considérant l'instauration du cours Sciences numériques en tant que projet-pilote dans les établissements d'enseignement secondaire dès la rentrée 2021/22;
- consciente du nombre croissant de signalements pour discours de haine auprès de l'initiative "BEE Secure Stopleveline" ;
- considérant que les propos haineux sont incriminés par le Code Pénal;


Invite le Gouvernement

- à poursuivre ses efforts en matière de sensibilisation, prévention et intervention pour lutter contre le discours de haine, en particulier dans les environnements en ligne ;
- à promouvoir une communication non-discriminatoire, inclusive et juste sur les réseaux sociaux;

- à poursuivre les efforts pour promouvoir une compréhension et un usage raisonné des nouveaux médias à tous les niveaux d'enseignement (Medienkompass, Digital sciences,...);
- à maintenir et renforcer sa collaboration avec la société civile proposant des offres pertinentes dans le domaine du discours de haine (Zentrum fir politesch Bildung, respect.lu, BEE SECURE...); à promouvoir une politique de 'tolérance zéro' à l'encontre de discours de haine;
- à élargir l'offre des formations continues dans la matière pour le personnel enseignant, socio-éducatif et bénévole du domaine de l'enfance- jeunesse;
- à mettre davantage l'accent sur les besoins des victimes et assurer une collaboration étroite entre la police, le parquet et les services destinés à l'aide aux victimes ;
- à mettre en place des programmes spécifiques visant à la responsabilisation des auteurs de discours de haine.


s Carole HARTMANN


Jean Bidecalan


Stéphanie Eupain